

IDENTIFICATION	
Intitulé de l'unité d'enseignement : Droit constitutionnel	Niveau d'études : DRT A
Intitulé du cours : Principes généraux et droit constitutionnel	Nombre de crédits ECTS : 5
Nombre de périodes : 60	Code : N° UE 911

DESCRIPTION
<p>Prérequis:</p> <ul style="list-style-type: none"> - résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ; - produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).
<p>Objectifs:</p> <p><i>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en disposant des textes législatifs et de la documentation ad hoc:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - face à une disposition légale donnée, <ul style="list-style-type: none"> • de la situer dans la hiérarchie des normes ; • d'en définir son caractère principal et sa portée ; • d'identifier la juridiction compétente pour vérifier sa légalité ; - d'analyser un article-clé de la Constitution relatif aux libertés publiques, d'en expliciter la portée pratique et d'émettre un commentaire argumenté ; - d'identifier le rôle constitutionnel d'une institution publique ; - d'émettre un avis circonstancié sur une réforme récente relative à l'organisation constitutionnelle des collectivités belges. <p><i>Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le recours judiciaire aux textes législatifs, - le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation juridiques, le niveau de précision des termes juridiques utilisés, - le degré de sens critique.
<p>Contenu du cours :</p> <p>Introduction</p> <p>1 La règle de droit</p> <p>2 Les sources belges, européennes et internationales</p> <p>Etat de droit – Démocratie</p> <p>1 Notions de droit constitutionnel</p> <p>Droit public</p> <p>L'Etat</p> <p>2 La Belgique fédérale</p> <p>Le pouvoir fédéral</p> <p>Les entités fédérées</p> <p>Les pouvoirs locaux</p> <p>Les libertés publiques</p> <p>Le régime juridique des libertés publiques</p> <p>L'égalité et la non-discrimination</p> <p>La liberté individuelle</p> <p>Etc.</p>
<p>Bibliographie :</p>

- BEHERENDT, Ch. ; *Introduction à la théorie générale de l'Etat*, 3^{ème} éd., Bruxelles, Larcier, 2014.
- DUMONT, H., ... ; *La sixième réforme de l'Etat : l'art de ne pas choisir ou l'art du compromis ?* J.T., Bruxelles, Larcier, 2015.
- GERLACHE, A, ... ; *La Belgique pour débutants*, 9^{ème} éd., Bruxelles, La Charte, 2017.
- SAUTOIS, J. , ... ; *La sixième réforme de l'Etat (2012-2013). Tournant historique ou soubressaut ordinaire*, Limal, Anthémis, 2013.
- TULKENS, T., ... ; *Introduction au droit pénal, Aspects juridiques et criminologiques*, 10^{ème} éd., Waterloo, Kluwer, 2014.
- UYTTENDAELE, M. ; *les institutions de la Belgique*, Bruxelles, Bruylant, 2014.
- UYTTENDAELE, M. ; *Trente leçons de droit constitutionnel*, Bruxelles, Larcier, 2014.
- UYTTENDAELE, M., VERDUSSEN, M. ; *Dictionnaire de la sixième réforme de l'Etat*, Bruxelles, Larcier, 2015.

PERSONNEL ENSEIGNANT

DEBLOCQ Laurence

METHODOLOGIE

Pour travailler au cours, les étudiants doivent disposer des textes législatifs et de la documentation *ad ho* ; ceci afin de mieux faire comprendre la portée des règles juridiques et d'essayer de développer un sens critique par rapport à ces règles.

Le cours met l'accent sur la diversité des sources de droit et sur les institutions belges, leur rôle et leurs compétences.

Le droit constitutionnel est lié à la politique. Dès lors, il est recommandé aux étudiants de lire les pages politiques de la presse et/ou de suivre des émissions, des débats politiques.

Des notes de cours sont à la disposition des étudiants sur la plateforme Claroline. Elles sont insuffisantes pour la réussite de l'examen. Elles doivent être complétées par les explications du cours oral.

MODES D'EVALUATION

Un examen écrit –certificatif- est organisé (100% des points).

Dans le cadre de la préparation à l'examen, des questions sont proposées aux étudiants à deux reprises et mises sur Claroline. Une correction orale des questions est faite au cours, de même qu'une séance de questions/réponses est organisée.

Les textes en italiques proviennent du site suivant :

<http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?NIVEAU=30&id=1026&SECTEUR=>